SEIGNEURS EN ILE-DE-FRANCE OCCIDENTALE ET EN HAUTE-NORMANDIE

CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DES SEIGNEURS
DE MONTFORT-L'AMAURY, DES COMTES D'ÉVREUX
ET DE LEUR ENTOURAGE
AU XIIC SIÈCLE ET AU DÉBUT DU XIIIC SIÈCLE

PAR

MARC-ANTOINE DOR

licencié ès lettres

INTRODUCTION

Les manuscrits de l'érudit montfortois Adolphe de Dion contiennent une copie d'un état des fiefs du comté de Montfort-l'Amaury au XIII^e siècle. L'édition de cet état nécessite la démarche suivante : étudier l'histoire interne des seigneurs de Montfort (actes suspects, généalogie et enrichissement du catalogue d'actes), puis les situer dans leur entourage (agents et voisins), pour enfin proposer une édition.

SOURCES

La tradition médiocre de l'état des fiefs du comté de Montfort suppose le contrôle des noms par le recours aux actes contemporains. Les fonds ecclésiastiques des Archives départementales de l'Eure, de l'Eure-et-Loir et des Yvelines fournissent la base essentielle de cette reconstitution. Il faut y joindre la « pancarte de Montfort », conservée dans une collection privée, ainsi que les listes de fiefs et enquêtes des registres de Philippe-Auguste et les cartulaires édités par R. Merlet et J. Depoin.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE INTERNE DE LA FAMILLE DE MONTFORT

CHAPITRE PREMIER

EXAMEN D'ACTES SUSPECTS

Les chartes des abbayes de Clairefontaine et de Saint-Rémi-des-Landes, fondées au milieu du XII^e siècle par l'évêque Robert de Chartres, furent l'objet, après les guerres de religion, de falsifications. Deux actes, du comte Simon d'Évreux (1140-1181) et du comte Robert de Dreux, servirent à la fabrication d'une série de donations attribuées aux seigneurs de Montfort. Les règles de discernement ne sont guère difficiles à établir. Ces chartes contrefaites, connues seulement par des copies, ont en effet invariablement repris une suscription inadéquate, ainsi qu'un préambule et une liste de témoins authentiques, sans se soucier d'introduire quelques variations dans ces supposés actes s'étalant sur un siècle et demi.

CHAPITRE II

LA FAMILLE DES SEIGNEURS DE MONTFORT-L'AMAURY ET DES COMTES D'ÉVREUX, DU DÉBUT DU XII^e SIÈCLE AU DÉBUT DU XIII^e SIÈCLE

Par suite de la confusion des degrés généalogiques, plusieurs donations montfortoises en faveur de la cathédrale d'Évreux, du prieuré Saint-Arnoult et de Saint-Martin-des-Champs ont été suspectées, sinon dans leur fond, du moins dans leur tradition. Or une reprise de la généalogie des sires de Montfort, à partir

d'Amauri III, seigneur de Montfort et premier comte d'Évreux de cette race, montre l'inanité de ces soupçons et permet de corriger certaines thèses admises couramment.

En effet, les donations citées, jointes aux chartes du prieuré de Houdan, inédites, démontrent qu'entre Simon III (1140-1181) et Simon, héros de la croisade albigeoise mort en 1218, un degré doit être ajouté : Simon, époux d'Amicie de Leicester, qui ne fait qu'un avec le Simon, comte ou seigneur de Rochefort, qui paraît dans les titres des prieurés de Longpont, de Saint-Martin de Bréthencourt et de l'abbaye des Vaux-de-Cernay.

Par ailleurs, également issue de Simon III, la suite des comtes d'Évreux a trop souvent fait l'objet de confusion. Une enquête sur les fortifications de la ville d'Évreux, contenue dans le registre A de Philippe-Auguste, et les rouleaux de l'Échiquier de Normandie en l'an 1194 établissent qu'Amauri V, fils de Simon, mourut entre 1191 et 1194, laissant de sa veuve un fils mineur, Amauri VI, qui, en mai 1200, renonça au comté d'Évreux en faveur du roi Philippe-Auguste.

CHAPITRE III

CATALOGUE D'ACTES

Le catalogue des actes montfortois établi par André Rhein en 1910 peut être considérablement enrichi à l'aide des cartulaires des établissements monastiques normands de l'ancien diocèse d'Évreux et des copies de Gaignières à la Bibliothèque nationale. Se manifeste ainsi la prédilection montfortoise pour les monastères cisterciens (Savigny, Ourscamp), qui ne porta aucun préjudice aux faveurs accordées aux abbayes bénédictines. Les nombreux privilèges d'exemption sur le port de Conflans (Ourscamp, Conflans, Bonport, Notre-Dame-du-Val) font également mieux cerner la dot d'Alix de Montmorency, épouse de Simon V.

DEUXIÈME PARTIE

AGENTS ET VOISINS DES SEIGNEURS DE MONTFORT

CHAPITRE PREMIER

FRAGMENTS D'HISTOIRE ADMINISTRATIVE DES COMTES D'ÉVREUX ET DES SEIGNEURS DE MONTFORT

Malgré le texte de quelques mandements, les rouages de l'administration montfortoise resteraient inconnus sans la conservation de cinq enquêtes inédites.

En 1159, Simon comte d'Évreux avait livré Montfort, Rochefort et Épernon à Henri II Plantagenêt, au grand détriment du roi Louis VII. Les dispositions du

traité de paix de 1160 comprirent donc une clause relative à Simon comte d'Évreux, dont les droits dans la forêt d'Yveline seraient déterminés par les sergents du roi de France et du comte. Or l'enquête établie dans ce dessein a été transcrite dans le registre A de Philippe-Auguste (fol. 51v-52); elle fait connaître une liste de sergents et de chevaliers ainsi que le personnel forestier du comte.

Le second cartulaire du chapitre épiscopal d'Évreux reproduit trois notices rappelant les cas où le droit de juridiction du chapitre sur ses tenanciers a été reconnu par les officiers du comte d'Évreux.

À l'occasion d'un litige opposant les hôtes du chapitre Notre-Dame de Paris et les habitants de Bréthencourt, les arbitres recueillirent les dépositions de dix-sept témoins pour le chapitre et de quinze témoins pour Gui de Montfort. Ces interrogatoires sont conservés aux Archives nationales (S 206, n° 21 ¹ et ²).

CHAPITRE II

LA FAMILLE DES SEIGNEURS D'AUNEAU ET DE GALLARDON

Issus de la famille de Gallardon, les seigneurs d'Auneau favorisèrent les établissements religieux chartrains et d'Ile-de-France et se trouvèrent souvent dans l'entourage du comte de Blois ou du seigneur de Montfort.

Les titres de l'Hôtel-Dieu de Chartres fixent avec précision la place de la dame d'Auneau que nomment les registres de Philippe-Auguste parmi les chevaliers de Nogent-le-Roi. Seconde épouse de Gui seigneur d'Auneau, mort en 1217, Clémence en avait eu un fils, trop jeune pour administrer la terre ancestrale. Clémence n'est plus citée après 1235, date où son fils Gui donne ses premiers actes.

CHAPITRE III

LA FAMILLE DES CHENARD ET DES SANS-NAPPE

La famille Chenard remonte à Renaud, Reginaldus qui Canardus cognominatur, témoin habituel des sires du Puiset à la fin du XI^e siècle, mais également de Gui le Rouge, comte de Rochefort, lors de la fondation du prieuré de Saint-Martin de Bréthencourt. Les confirmations données tout au long du XII^e siècle d'un accord conclu avec les lépreux de Beaulieu-lès-Chartres et les titres de Saint-Jean-en-Vallée montrent le développement de la famille et sa solide implantation chartraine.

Un rameau de cette famille, surnommé Sans-Nappe et possessionné près de Bréthencourt, semble s'être attaché aux seigneurs de Montfort. La possession d'Évreux par les Montfort et les alliances avec les comtes de Meulan ont favorisé l'installation de quelques membres de cette famille en Normandie. Les rôles de fiefs champenois citent également un membre de cette famille à l'aube du XIIIe siècle.

TROISIÈME PARTIE

L'ÉTAT DES FIEFS DU COMTÉ DE MONTFORT-L'AMAURY

CHAPITRE PREMIER

LE CARTULAIRE DE DREUX ET DE MONTFORT

La table du cartulaire de Dreux et de Montfort, détruit en 1737 dans l'incendie de la Chambre des comptes, a été conservée (Archives nationales, PP 105, p. 34). Malgré ses erreurs, cette table, qui offre pour les actes une courte analyse, la date et le feuillet dans le cartulaire, donne une bonne idée de ce que contenait le recueil. Outre des listes de fiefs et de rentes pour Montfort et Dreux, ce registre concernait la succession de Château-du-Loir et les partages de terres entre les proches de la comtesse Béatrix de Montfort.

CHAPITRE II

LE SCRIPTUM FEODORUM DU COMTÉ DE MONTFORT-L'AMAURY

Contenu dans le cartulaire de Dreux et de Montfort, connu par les extraits édités par Brussel dans son *Traité de l'usage des fiefs* et par le sommaire des articles donné par Dom Morice dans ses preuves de l'histoire de Bretagne, le *Scriptum feodorum* du comté de Montfort-l'Amaury était composé de cinq parties : fiefs de Montfort, d'Épernon et de Saint-Léger, gardiens de Houdan, et fiefs de Rochefort.

Il peut être reconstitué à l'aide de la « pancarte de Montfort », copie médiocre, de quatrième main mais complète, d'une copie collationnée des fiefs de Montfort (conservée aux Archives nationales sous la cote K 191, n° 242) et d'un aveu d'Épernon de 1497 qui est la transposition française de la partie relative à Épernon.

Cet état de deux cent cinquante-trois articles, entièrement en latin, n'est pas daté. Toutefois, les actes en faveur des établissements religieux de l'ancien comté de Montfort, la présence des mêmes noms que dans les listes de fiefs des châtellenies de Nogent-le-Roi et de Montlhéry, et surtout les synchronismes fournis par des membres de familles importantes, comme Clémence d'Auneau ou Baudouin de Gazeran, permettent de lui assigner pour époque le comitat d'Amauri de Montfort, très certainement après 1217 et sûrement avant 1230.

APPENDICES

Édition des chartes originales du prieuré de Saint-Martin de Bréthencourt (abbaye de Marmoutier) antérieures à 1230. — Édition de dix chartes inédites du prieuré de Saint-Jean de Houdan (abbaye de Coulombs) d'après une copie conservée aux Archives départementales des Yvelines (126 H 1).